

# Conditions générales de services et tarifs des formations

Version 2      Date d'application : 17/05/2024

SIRET : 40139901900025

N° de déclaration d'activité de formation : 94202077620

## 1 Tarif des formations

Les formations organisées par Inter bio corse sont ouvertes à tous.

### 1.1 Agriculteur(trice)s

Le tarif des formations est indiqué sur les programmes de formation. Ils sont indiqués Net de taxe.

Financement de la formation : VIVEA, Crédit d'Impôt.

Vivea prend en charge les frais pédagogiques pour les agriculteurs à jour de leur cotisation MSA.

Attention : le crédit formation attribué à chaque agriculteur est plafonné à 3000 € par an.

Si le plafond est atteint, une contribution supplémentaire pourra être demandée à l'agriculteur.

Le crédit d'impôt formation peut également prendre en charge une partie des frais pédagogiques liés à la formation. Il correspond au nombre d'heures de formation multiplié par le taux horaire du smic au 31/12 de l'année. Il est plafonné à 40 heures annuelles de formation.

Démarches à effectuer :

Inter bio Corse s'occupe de solliciter pour votre compte le fond de formation Vivea.

Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635\*01 et penser à conserver les attestations et factures des formations.

### 1.2 Ayant droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial, porteur de projet à l'installation (seulement dans les cas mentionnés ci-après \*))

Le tarif des formations est indiqué sur les programmes de formation.

Financement de la formation : VIVEA

Vivea prend en charge les frais pédagogiques pour les ayants droits au sens de la MSA

Démarches à effectuer :

Inter Bio Corse s'occupe de solliciter pour votre compte le fond de formation VIVEA, sauf si vous êtes porteur de projet à l'installation. Dans ce cas vous devez remplir les conditions suivantes (\*) et en apporter les preuves :

- Vous inscrire dans le cadre d'un PPP. Il vous faudra fournir la copie de votre PPP signé.
- Faire inscrire votre formation ou la thématique plus générale sur laquelle porte la formation

dans le PPP.

- Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation. Il vous faudra signer une attestation sur l'honneur et fournir la copie d'écran de votre CPF (merci de vous rapprocher de nos services pour avoir de plus amples renseignements).

### 1.3 Salarié(e)s

Le tarif des formations est indiqué sur les programmes de formation.

#### Financement de la formation :

OCAPIAT pour les salariés agricoles. Pour les salariés non agricoles il faut se rapprocher de votre employeur afin de connaître l'OPCO dont vous dépendez.

#### Démarches à effectuer :

Faire une demande auprès d'OCAPIAT (pour les salariés agricoles) ou d'un autre OPCO pour les salariés non agricoles. Inter bio Corse vous fournit les documents nécessaires pour faire votre demande de prise en charge (devis, programme, convention de formation).

### 1.4 Autres statuts

Le tarif des formations est indiqué sur les programmes de formation.

Financement de la formation : aucun

Démarches à effectuer : aucune

## 2 Obligations respectives des parties

L'inscription aux formations se fait exclusivement via les formulaires en ligne dont le lien est présenté dans le programme de formation. Aucune inscription par téléphone ou mail ne sera acceptée.

Pour chaque inscription, le client reçoit :

S'il est agriculteur au sens de la MSA, à titre principal, cotisant de solidarité, conjoint collaborateur, aide familial, candidat à l'installation (remplissant les trois conditions(\*) ou pas) une confirmation d'inscription par mail précisant le lieu. Une convocation lui sera adressée 3 jours avant le début de la formation, comportant les horaires, et autres indications d'organisation (plan, information sur les repas par exemple).

S'il est salarié ou autre, une convention de formation est établie en deux exemplaires (dont il s'engage à retourner à Inter Bio Corse un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise) ainsi qu'une, convocation à la formation, envoyée au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation.

À l'issue de la formation, une facture sera adressée au client ou à l'organisme payeur désigné par le client. Une attestation de fin de formation sera également adressée au client ou un certificat de réalisation à l'organisme payeur désigné par le client.

### **3 Dédit ou abandon**

#### **3.1 Du fait du client**

En cas d'annulation tardive (moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation) ou d'absence à tout ou partie de la formation, Inter Bio Corse se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. Ces frais d'annulation ne pourront pas être imputés au titre de la formation professionnelle.

#### **3.2 Du fait d'Inter bio Corse**

En cas de modification unilatérale par Inter bio Corse de l'un des éléments suivants : objectifs, contenu, horaires, lieu, effectif formé, intervenant, responsable de stage, pré-requis ou modalité de suivi et d'appréciation des résultats de la formation, le client se réserve le droit d'annuler sa participation à la formation. Il doit dans ce cas en faire la demande par écrit et sera alors remboursé des éventuels frais liés à l'inscription. En cas de modification de la durée de la formation, les frais d'inscription seront proratisés en fonction du nombre d'heures de formation effectivement réalisées.

Inter Bio Corse se réserve la possibilité, en cas notamment d'un nombre insuffisant de participants, d'annuler la formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant la date de son démarrage. En cas de force majeure ce délai pourra être restreint. Inter Bio Corse en informe le client et procède au remboursement de ses frais d'inscription.

### **4 Paiement**

Pour les contributeurs VIVEA, l'inscription n'est recevable que lorsque l'éligibilité aux fonds formation est vérifiée.

Pour les autres, l'inscription est recevable uniquement si elle est accompagnée du règlement des frais de participation par chèque ou par virement à l'ordre d'Inter bio.

Le chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation.

### **5 Défaut de paiement**

En cas de retard ou de défaut de paiement, Inter bio Corse adressera au client une mise en demeure. Suite à cela, les sommes dues seront immédiatement exigibles. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

### **6 Contentieux**

En cas de litige ou de contestation de toute nature, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherchés, le tribunal de Bastia sera compétent.

### **7 Propriété intellectuelle**

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le client s'engage dans ces

conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser les contenus des formations, sans autorisation expresse préalable d'Inter Bio Corse, ce qui exclut toute opération de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

## **8 Collecte et gestion des données personnelles**

Suite à votre inscription en formation au sein de notre organisme de formation INTER BIO CORSE, nous avons récolté un certain nombre de données personnelles vous concernant sur votre dossier d'inscription : nom, prénom, dates et lieu de naissance, coordonnées, données médicales, données bancaires, situation professionnelle, diplômes ...

Ces données personnelles seront enregistrées dans notre base de données « Formations »

Ces données seront utilisées pour gérer toutes les tâches concernant votre parcours de formation et seront communiquées pour celles qui concernent la formation aux formateurs et aux financeurs.

Les utilisations de ces données seront :

- Gestion administrative de votre parcours de formation (courrier, appel, attestation, dossier de financement, communication avec les financeurs, employeurs, structures de stage, cabinet comptable et expert-comptable, ...)
- Gestion pédagogique (gestion des présences et absences, communication avec nos partenaires de formation : ligues, comités, organisme de formation, entreprises..., gestion et communication des dates/résultats des certifications, rattrapages, ...).
- Gestion des données relatives aux demandes de certification (le cas échéant)
- Présentation des nouvelles offres de formation d'Inter bio Corse

A aucun moment ces données ne seront vendues à d'autres structures.

Ces données seront conservées 5 ans à partir de votre date de dernière inscription afin d'établir un suivi post formation et des comptes rendus statistiques. Un tableau de stockage et de destruction des données est accessible à Inter Bio Corse.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant Emilie Claudet – [eclaudet.biocorse@gmail.com](mailto:eclaudet.biocorse@gmail.com)

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, Inter Bio Corse s'engage à prendre toutes précautions conformes aux usages afin de protéger la confidentialité des informations, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.



## **9 Divers**

Inter Bio Corse se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes conditions, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Fait à San Giuliano, le 17 mai 2024